

Bien immobilier suite séparation concubinage

Par malikou, le 23/04/2009 à 10:22

Bonjour,

suite séparation au mois d'aout 2008, je suis rester dans la maison avec mes quatre enfants pour laquelle nous avions pris un crédit sur vingt ans. depuis plus de huit ans je règle les mensualitées sur mon compte personnel et mon ex conjoint réglait certaines factures.depuis septembre 2008, je continue de régler le crédit seule ainsi que toutes les factures. a ce jours il me réclame un loyer de 400 euros.

est il en doit de le faire sachant que j'ai régler dejà la moitier du prix de la maison seule. merci de votre réponse

Par Upsilon, le 24/04/2009 à 14:47

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Même si c'est extrêmement difficile à comprendre pour une personne impliquée comme vous l'êtes dans la situation, il est tout à fait possible à cet homme de vous demander un loyer.

Dans ce cas, s'il persiste à vouloir vous demander de payer un loyer, votre contre attaque consistera à demander en justice le partage du bien. Puisqu'il n'a absolument rien payé dans le remboursement (alors qu'il aurait du en assurer 50%) vous pourrez facilement (il me semble) obtenir l'attribution de ce logement en échange d'une soulte mineure (voire par de soulte du tout) versée à cet homme.

Pour en dire plus il me faudrait les chiffres, mais voila déja votre situation au jour

d'aujourd'hui.	
Cordialement,	
Upsilon.	